

## **ARRÊTE DU MAIRE n° 24-2024**

Réglementation de la circulation et du stationnement, cité des Jardins et route de Soliers à Grentheville pour des travaux de renouvellement des réseaux AEP, EU et EPL

Monsieur le Maire de Grentheville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R411-8 et R411-25,

Vu l'arrêté du Conseil Départemental n° 2024V0351 portant autorisation de voirie pour les travaux de canalisation d'eau potable sur le CD 230 du 14 mai 2024,

Considérant la demande du 20 juin 2024, formulée par Monsieur Savinien PLANTIS, représentant de SOGEA Nord-Ouest TP, pour la réalisation de travaux de renouvellement des réseaux AEP, EU et EPL pour le compte de la Communauté Urbaine Caen la Mer et Eau de Normandie,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux,

### ARRÊTE :

Article 1 : À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et pour une durée de 120 jours, la circulation et le stationnement des véhicules légers et poids lourds sont interdits sur la route de Soliers à Grentheville, dans la zone des travaux situés sur la Cité des Jardins et la route de Soliers. L'accès aux lotissements Le hameaux - rue Urbain Cardon, le Parc – avenue Lieutenant-Colonel Marc du Garreau, le Manoir – rue René Rolland, le Village Fleuri – rue des Orchidées et la route de Cormelles, ne sont autorisés que pour les riverains.

Article 2 : La circulation et le stationnement sont interdits sauf pour les riverains et les services de secours. La circulation et le stationnement sont autorisés uniquement pour les riverains et les services de secours. Les véhicules non autorisés seront verbalisés et, le cas échéant, mis en fourrière. (Le hameaux - rue Urbain Cardon, le Parc – avenue Lieutenant-Colonel Marc du Garreau, le Manoir – rue René Rolland, le Village Fleuri – rue des Orchidées et la route de Cormelles).

Article 3 : Des feux tricolores temporaires seront installés à la hauteur du rond-point de la route de Soliers pour réguler la circulation pendant la durée des travaux. La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par SOGEA Nord Ouest TP.

Article 4 : Un plan des travaux et un plan d'itinéraire de déviation sont annexés au présent arrêté. Les usagers devront suivre les itinéraires de déviation mis en place et signalés par la signalisation temporaire.

Article 5 : SOGEA Nord Ouest TP est chargé de la mise en œuvre de la signalisation temporaire nécessaire et de son maintien en bon état pendant toute la durée des travaux

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une information auprès des usagers par affichage en mairie et sur les lieux des travaux.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 8 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bretteville sur Laize
- Monsieur le Commandant du corps des Sapeurs-Pompiers
- Monsieur le Président de Caen la mer
- Eau de Normandie
- SOGEA Nord Ouest TP

Article 9 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur, dans un délais maximum de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du Tribunal Administratif de Caen, en version papier ou par téléprocédure via l'application « Télérecours citoyens » accessible par internet à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours gracieux par l'administration.

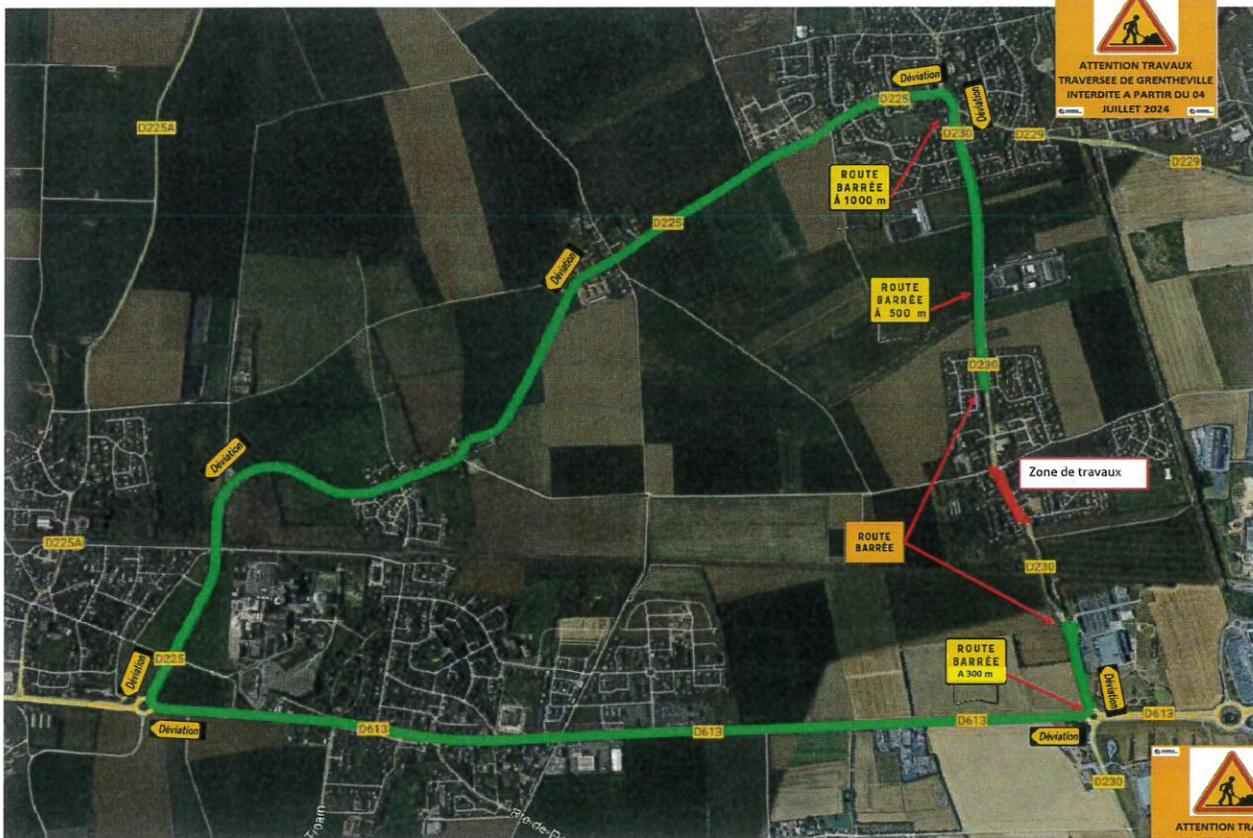
Fait à Grentheville, le 23 juillet 2024  
Emmanuel BELLEE,  
Le Maire





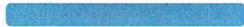
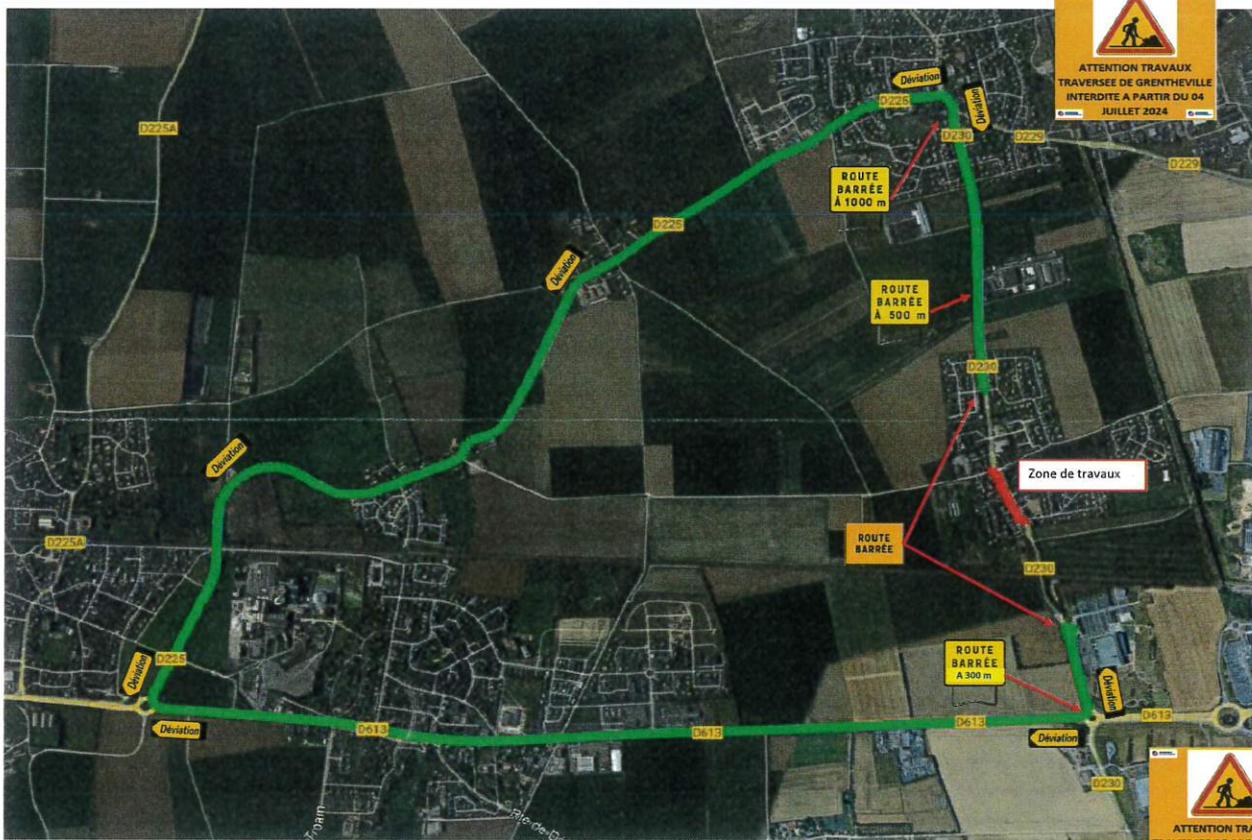
# PLAN DE DEVIATION - PHASE 01

Route de Soliers  
14 540 GRENTHEVILLE



# PLAN DE DEVIATION - PHASE 01

Route de Soliers  
14 540 GRENTHEVILLE



# DETAIL DE LA ZONE DE TRAVAUX

Route de Soliers  
14 540 GRENTHEVILLE

